



COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 22 MAI 2017

Le 22 Mai 2017, les membres du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Pays de Craon, se sont réunis dans les locaux du Centre Administratif Intercommunal, rue de Buchenberg à CRAON sous la présidence de M. Patrick GAULTIER, Président.

PRESENTS : Mmes et MM BEDOUET Gérard, BILHEUX Noëlle, BOITEUX Yves Eric, BREHIN Colette, CHARPENTIER Michelle, CHATELLIER Martine, CHAUVIN Maxime, CLAVREUL Yannick, COLAS Paulette, COUTARD Jean Luc, DAVID Gisèle, GOHIER Odile, HUET Natacha, LAURENT Jean Claude, ORY Nathalie, PENE Loïc, PERRAULT Colette, RESTIF Vincent, SAUVE Isabelle, TISON Hervé.

EXCUSES : Mmes et MM FLOURE Martine, FROGERAIS Thierry, GAUTEUR Franck, GENDRY Sophie, LANGOUET Christophe, MOREAU Jean Claude, RICARD Viviane, SARCEL Bernadette, TRETON Jean Paul.

ORDRE DU JOUR

- Approbation du compte-rendu du 4 avril 2017
- Rapport d'activités 2016
- Tarifs séjours jeunesse : actualisation
- Acquisition par la commune de Ballots de mobilier et matériel partagés avec le CIAS pour l'ALSH : participation du CIAS
- Demande de subvention exceptionnelle de l'AFR de SIMPLE/DENAZE
- Projet sédentaires / gens du voyage 2017 : demande de subvention AMAV
- Point sur l'installation dans les nouveaux locaux
- Retour sur les commissions et groupes de travail
- Questions diverses.

Le compte-rendu du 04 Avril 2017 est approuvé.

Il est toutefois décidé de faire état de la précision suivante concernant les séjours d'été, face au constat qu'un certain nombre de séjours étaient complets dès l'ouverture des inscriptions.

« ... il pourrait être étudié l'éventualité de proposer un ordre pour les familles qui inscriraient leurs enfants sur plusieurs séjours... afin de permettre au plus grand nombre de profiter de ces séjours ».

Il est convenu que cette option ne peut s'appliquer cette année.

RAPPORT D'ACTIVITES 2016

Présentation est faite du rapport d'activité 2016, un document étant remis à chacun des membres.

TARIFS SEJOURS JEUNESSE ETE

Vu la délibération n° 44-051216 du 5 décembre 2016 définissant les tarifs 2017,

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, modifie et précise les tarifs applicables aux séjours mis en place par les services jeunesse comme suit :

	QF1	QF2	QF3	QF4	QF5	QF6	QF7
JEUNESSE COSSE	20.23	20.78	21.32	21.87	22.42	22.96	23.51
JEUNESSE RENAZE ET ST-AIGNAN	18.50	19.00	19.50	20.00	20.49	20.99	21.49

Par ailleurs, considérant que l'offre de séjours ETE 2017 pour les jeunes est commune entre St-Aignan et Renazé, il est proposé de ne pas appliquer que le tarif « RENAZE ».

ACQUISITION PAR LA COMMUNE DE BALLOTS DE MOBILIER ET MATERIEL PARTAGES AVEC LE CIAS POUR L'ALSH : PARTICIPATION DU CIAS

Dans la suite des travaux engagés par la commune pour la rénovation de l'Espace RECREA'MOM, le projet d'aménagement en mobilier et matériel a été arrêté conjointement par la commune et le CIAS, pour tenir compte des besoins des Accueils péri-scolaires /TAP, d'une part et des ALSHs, d'autre part.

Total des dépenses engagées par la commune	4 428.32 €
Aide à l'investissement de la CAF	1 107.08 €
Solde à charge	3 321.24 €

Selon délibération n° 02-010216 du 1^{er} Février 2016, les modalités de répartition des charges en cas d'acquisition ou de renouvellement de mobiliers ou matériels utilisés en commun par la commune pour les Accueils péri-scolaires / TAP ou le CIAS pour les ALSH ont été définies comme suit :

- Prise en compte du reste à charge HT des dépenses d'investissement, déduction faite des subventions
- Répartition de la charge au prorata du temps d'utilisation, tel que mentionné dans la convention de mise à disposition des locaux

Selon la convention conclue avec la commune de BALLOTS, le temps d'utilisation des locaux par le CIAS est arrêté à 40 %.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

- DECIDE de verser à la commune de BALLOTS une **subvention d'équipement de 1 328.49 €** (3 321.24 € X 40 %)
-

AFR SIMPLE/DENAZE : DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Le compte de résultat 2016 de l'ALSH de SIMPLE/DENAZE fait apparaître un résultat déficitaire de 3 096.18 €, lié à l'augmentation du nombre de jours d'ouverture et à une diminution de fréquentation.

Par ailleurs, en l'état des prévisions budgétaires 2017 un déficit est à prévoir, déficit que l'Association s'engage à restreindre.

Il est rappelé que le financement 2016 était de 13 453 €, réparti à part égale entre le CIAS et la Commune de Marigné Peuton.

L'analyse comparative des coûts de revient à l'heure enfant, d'une part et du niveau du financement CIAS et commune de Marigné-Peuton, d'autre part, font apparaître les éléments suivants :

		ALSH SIMPLE		ALSH COURBEVILLE		ALSH COSSE LE VIVIEU		ALSH CIAS TOTAL	
		2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017
Heures Enfants		9072	10000	10687	10687	25472	25000	125753	125300
CHARGES	<i>Autres Charges</i>	11743,32	13373,5	20988,32	18000	41013,51	45445	174421	171686
	<i>Personnel</i>	28676,28	33705	30459	30500	99321,76	101317	400720	430623
	Total charges	40419,6	47078,5	51447,32	49960	140335,27	146762	575141	602309
PRODUITS	Total produits (hors CIAS et CEJ)	22656,42	23154	30312	30000	69764,5	69130	251604	227468
	sub CIAS	13453	13453	27894	27894	64132	64132	64132	64132
	valorisation CIAS	1414	1414	2894	1460	10273	13500		
	CEJ (estimatif)	3000	3000	1500	1500	14500	14800	73803	70450
	Reste à charge CIAS	11867	11867	29288	27854	59905	62832	249734	304391
	Coût heure enfant / Charges totales	4,46	4,71	4,81	4,67	5,51	5,87	4,57	4,81
	Coût heure enfant / RàC CIAS	1,31	1,19	2,74	2,61	2,35	2,51	1,99	2,43

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, DECIDE

- D'attribuer à l'Association Familles Rurales de SIMPLE/DENAZE une subvention exceptionnelle de 3 000 €, permettant de combler le déficit 2016
- De poursuivre l'accompagnement de l'Association dans sa démarche de maîtrise des coûts de fonctionnement, dans un contexte de diminution du nombre d'enfants
- De prendre contact avec la Commune de Marigné-Peuton, pour définir les modalités de leur contribution à ce financement complémentaire.

PROJET D'ANIMATION ENFANTS ET JEUNES SEDENTAIRES ET GENS DU VOYAGE : DEMANDE DE SUBVENTION DE L'AMAV (Association Mayennaise d'Accueil des Gens du Voyage)

Le projet d'animation sédentaires/gens du voyage présenté par l'AMAV est prévu se dérouler du mercredi 30 Août au Vendredi 1^{er} Septembre, en partenariat avec les services du CIAS, de la Communauté de Communes, de la Ville de Craon et du NPA pour un coût à 2 306 €.

Le montant sollicité par l'AMAV est de 1 093 €.

Il est proposé d'attribuer à l'AMAV une subvention de 800 €.

INSTALLATION DANS LES NOUVEAUX LOCAUX DU POLE SOCIO-CULTUREL

- Réception des travaux : le 30 Mai
- Livraison du matériel : 31 Mai /1^{er} Juin
- Transfert des lignes et installation : le 7-9 Juin
- FERMETURE DES SERVICES ADMINISTRATIFS à prévoir du 7 au 12 Juin

RETOUR SUR LES COMMISSIONS ET GROUPES DE TRAVAIL

- **PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE** : présentation des orientations, suite au dernier comité de pilotage (un document est remis à chacun des membres)

RAPPEL DE LA DEMARCHE

- Un comité de pilotage 1 : Valider des axes de questionnement et la méthode
- Rencontre 1 avec les acteurs locaux réunis en trois groupes prospectifs - **CONSTATS** en NOVEMBRE
- Rencontre 2 - **ENJEUX PRIORITAIRES** en DECEMBRE
- Entretiens individuels avec les services de l'intercommunalité et du CIAS (novembre et décembre)
- Réunion interservices 1 : constats et enjeux
- Consultation de la population » : parents - petite enfance, parents (enfance), adolescents
- Rencontre 3 et 4 avec les acteurs locaux - **HORIZONS COMMUNS** (février) - **STRATEGIES** (mars)
- Réunion interservices 2 : orientations et stratégies opérationnelles
- Comité de pilotage final le 11 mai
 - Présentation des orientations du PEL ; échanges sur les préconisations ; préparation d'une restitution finale
- Restitution aux personnes mobilisées et à la population. JUIN 2017

SOCLE DE VALEURS EDUCATIVES

- **L'équité et l'accessibilité** : proposer une égalité de traitement sur l'ensemble du territoire, permettre l'accès de toutes les familles et de tous les enfants aux services éducatifs, dans le respect des singularités de chacun.
- **La simplicité et la découverte des richesses du territoire** : retrouver le goût des choses simples, apprécier son environnement quotidien, découvrir l'environnement local, l'offre sportive et culturelle et réaliser le plaisir de vivre ensemble.
- **La tolérance, la mixité sociale et l'ouverture à l'autre** : permettre aux enfants et aux jeunes de découvrir la différence, quelle qu'elle soit : accepter les singularités de chacun, découvrir les autres cultures, les autres générations, dans un esprit de tolérance et de partage.
- **Le respect et le vivre ensemble** : apprendre à accepter les demandes des autres, respecter le rythme de chacun, respecter le personnel encadrant, respecter les locaux et le matériel qui s'y trouve. S'adresser aux enfants et aux jeunes dans le respect de leurs besoins physiques, psychiques et affectifs.
- **La participation à la vie collective, la citoyenneté, le partage et l'entraide** : permettre aux enfants et aux jeunes de profiter des temps communs pour discuter et échanger avec les autres. Apprendre à partager, à s'engager pour la collectif et dans la vie citoyenne, prendre plaisir à aider l'autre.
- **La bienveillance et la bientraitance, le soutien à l'autonomie de chacun** : accueillir avec empathie et bienveillance toutes les situations, donner à l'enfant et au jeune les moyens d'être sujet et acteur de sa vie en le considérant comme un interlocuteur à part entière, en capacité de faire ses propres choix.

PRINCIPES D'INTERVENTION

- Répondre aux besoins des enfants dans leur diversité
- Répondre aux attentes des familles et associer les parents aux actions éducatives
- Soutenir l'implication, la participation, la prise de décision dans les actions éducatives
- Penser l'éducation dans la continuité, développer des parcours citoyens, éviter le zapping
- S'appuyer sur la richesse de notre territoire et valoriser les ressources locales
- Développer les complémentarités entre l'école, le temps périscolaire, le temps de loisirs, le sport, la culture, la santé, l'éducation à l'environnement, l'emploi et l'économie
- Coopérer entre services communautaires, municipaux, et avec les associations locales
- S'inscrire dans une démarche de développement durable.

7 INTENTIONS GENERALES

1. L'enfant, l'adolescent et le jeune au cœur du projet éducatif : accueillir dans des espaces de qualité, s'adapter à la diversité des situations

2. Soutenir les apprentissages à tous les niveaux (moteur, linguistique, sensoriel, social), dans une logique de découverte des richesses du territoire et de parcours citoyen
3. Une démarche de coéducation qui associe les parents à tous les niveaux : accueil, intégration dans les structures, implication sur les projets, consultation et participation à la gouvernance
4. Le soutien à la prise de décision, aux choix personnels, à la participation citoyenne et à l'engagement social structures, implication sur les projets, consultation et participation à la gouvernance
5. Une intervention professionnelle de qualité (compétences relationnelles, pédagogiques, connaissances techniques) qui est soutenue par l'échange de pratiques et la formation continue
6. Des liens structurés entre les différents acteurs (communauté de communes, communes, associations, partenaires institutionnels, acteurs économiques) : interconnaissance, cohérence, continuité des parcours
7. Un pilotage participatif qui associe les élus, les partenaires institutionnels, les professionnels et les familles

SUITE DE LA DEMARCHE

- Finalisation de deux documents
 - Un document de restitution (grand public, élus locaux)
 - Un document interne aux services
- Procédure de validation, suite aux échanges en CA du CIAS du 22 mai 2017
 - Présentation Réunion Plénière : 19 juin
 - Validation en Conseil Communautaire : 10 juillet
 - Présentation Publique : 10 octobre

Le projet éducatif est approuvé

QUESTIONS DIVERSES

EPICERIE SOCIALE « LE PELICAN »

Une réflexion sur le soutien à apporter aux bénévoles est en cours

SUBVENTION « LA SAUVEGARDE » / COMPETENCES CLES : Suite

Lors de la dernière séance du Conseil d'Administration, il a été décidé de verser une subvention de 3 000 €, sous réserve de revoir avec LA SAUVEGARDE les possibilités d'un rétablissement des interventions sur CRAON.

Suite à la rencontre organisée avec LA SAUVEGARDE, il apparaît qu'un nouveau marché est en cours. Selon l'appel d'offres celui-ci interviendrait sur la base d'un volume horaire réduit et en direction d'un public spécifiquement orienté par Pôle Emploi avec des séances prévues sur LAVAL et peut-être CHATEAU-GONTIER.

Dans ces conditions LA SAUVEGARDE ne donne pas suite à sa demande de subvention pour cette année.

FLE (Français Langue Etrangère) / ALPHATETISATION

Enfin, LA SAUVEGARDE interviendra en appui aux bénévoles qui se mobilisent pour l'alphabétisation des personnes réfugiées.

- $\frac{1}{2}$ journée de formation pour les bénévoles du FLE - élargie aux bénévoles de l'Assemblée Citoyenne

Objectif : découvrir des outils pratiques et des ressources pédagogiques

A partir du 1^{er} juin : cours individuel + collectif toutes les semaines avec l'aide de 6 bénévoles.

Ces séances viendraient en complément des 200 h de formation obligatoires dans le cadre du CIR (Contrat d'Intégration Républicaine) dont les dates ne sont pas connues à ce jour.

MSAP : SUPPRESSION / CREATION DE POSTE

Par délibération du 27 Février 2017 il a été créé un poste de **MEDIATEUR SOCIAL** en charge de l'animation de la MSAP, ouvert au cadre d'emploi des **ASSISTANTS SOCIO-EDUCATIFS** sur la base d'un $\frac{1}{2}$ temps.

Considérant la difficulté à pourvoir ce poste, le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, **DECIDE** de relancer la procédure d'appel à candidature, en élargissant le périmètre des profils et de modifier le poste comme suit :

- **SUPPRESSION** du poste de médiateur social à 0.5 etp, ouvert au cadre d'emploi des **ASSISTANTS SOCIO-EDUCATIFS**
- **CREATION** d'un poste de médiateur social à 0.5 etp, ouvert aux cadres d'emploi des
 - Adjoints d'animation
 - animateurs territoriaux
 - Assistants socio-éducatifs

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée.